



Nombre rtt cadre forfait heure syntec

Par **paprika069**, le **13/11/2020** à **15:39**

Bonjour, rnJe suis cadre forfait heure en travaillant 38h30 par semaine et sur l'année 2020, les ressources humaines m'indiquent que je cumule 0,67 RTT par mois ce qui représente 8 jours dans l'année. Selon elles, le nombre de RTT est calculé en fonction du nombre de jours ouvrés et indépendamment de la durée de travail. rnPourrait-on m'éclairer sur le sujet ? rnJ'ai toujours pensé que les RTT venaient en "compensation" du temps au delà de 35h et que nous cumulions de ce fait ce que nous travaillions en plus (ce qui représenterait un peu plus d'un jour par mois). rnJe suis sous la convention Syntec. rnMerci d'avance.

Par **Visiteur**, le **13/11/2020** à **19:44**

BonsoirrnUn outil utile
<https://www.legisocial.fr/actualites-sociales/3630-combien-jours-rtt-2020.html>
<https://blog.compta-clementine.fr/calcul-jours-de-rtt/#:~:text=Un%20salari%C3%A9%20travaille%2037%2C5,45%2C6%20semaines%20de%20travail.>